

x

x

x

MAIRE N° 10 - Construction du Stade de Champ Fleuri (tranche 1974-1975) - Approbation  
dossiers techniques - Autorisation de lancer l'appel d'offres et de passer un Mar-  
ché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

dames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Cabinet HEBRARD/ABADIE vient de me faire parvenir les dossiers relatifs à la  
tranche 1974-1975 du Stade de Champ Fleuri se composant de :

- 1 salle de sport de 44 m x 24 m y compris gradins pour 1 300 personnes
- 3 salles spécialisées : danse, gymnastique, escrime, judo
- des annexes fonctionnelles
- 1 terrain de jeux.

Cette tranche sera subventionnée par les Services de la Jeunesse et Sports  
la différence sera assurée par un emprunt à contracter auprès de la C. C. C. E.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver  
ces dossiers techniques et de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un *marché*  
ché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

*Approuvé*  
*Saint-Denis, le 11 août 1975*  
*Pour le Préfet*  
*de Secrétaire Général*  
*Signé: S. P. DRASTI*  
*Pour copie certifiée conforme*  
*de Directeur de*  
*la Coopération, de l'aménagement*  
*du territoire et des équipements*  
*J. MAUSSIGN*